



Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Santé-Sociaux du Doubs

4 rue L. De Vinci ~ 25000 BESANÇON

tél. : 03.81.25.30.15 ~ fax : 03.81.25.30.01

@-mail : syndicat-25@sante-sociaux.cfdt.fr

Communiqué de presse

POLYCLINIQUE DE FRANCHE-COMTE

Un marché « d'habillement/déshabillage »

La CFDT refuse de s'engager dans le marché de dupe proposé par le groupe Mutualité Française du Doubs.

Depuis quelques mois des discussions ont lieu autour de la renégociation des accords existants.

Pour la CFDT, ces débats n'ont pas permis des avancées suffisantes et équilibrées pour l'ensemble du personnel. Les propositions de la MFD ne permettent pas de maintenir au moins l'équivalent des avantages existants dans le précédent accord.

La CFDT ne peut accepter qu'en récupérant la gestion de la clinique, le groupe Mutualité Française du Doubs diminue les avantages existants pour les personnels soignants.

Depuis des années, la CFDT dénonce la politique en place des bas salaires à la polyclinique de Franche Comté.

Pour toute réponse la MFD substitue une prime annuelle de 200€ brut par an (160 pour les CDD) à la suppression de 4 jours de temps de repos. Cette prime est sans garantie de revalorisation dans le temps.

Pour la CFDT, il est inacceptable que la question des bas salaires soit traitée de cette manière indigente par le versement d'une prime annuelle « d'habillement/déshabillage » qui priveront les salariés de la régularisation de la rémunération annuelle garantie (RAG).

Par ailleurs, Ces propositions prévoient d'appliquer la modulation du temps de travail à tous les salariés, cette mesure met en péril la continuité des soins et permet à l'employeur de disposer du personnel comme bon lui semble en modifiant les rythmes de travail à moins de 7 jours et en fonction de l'activité médicale de la clinique. Le personnel devra être disponible sans compensation. Ces changements auront pour conséquences des changements intempestifs de rythme ou de service générant du stress, de la fatigue et une vie de famille sans cesse bouleversée. Ces conditions de vie au travail pourraient avoir aussi des répercussions néfastes sur la qualité de la prise en charge des patients et donc de la qualité des soins.

La CFDT déplore un dialogue social tronqué avec les instances représentatives du personnel de la Mutualité Française du Doubs car les Ressources humaines avaient déjà appliqué ces mesures 2 mois avant la présentation de ces accords pour signature.

En résumé la MFD propose:

- 200 euros brut d'habillement, au prorata du temps de travail (160€ pour les CDD)
- une augmentation de la prime annuelle qui passe à 75% du salaire mensuel
- +0.8 % sur les salaires (en août 2008) qui n'est que l'application d'une mesure nationale
- + 0,1 point sur les primes de dimanche pour les basses catégories

Cela ne saurait compenser la dérèglementation du travail telle que veut l'imposer le groupe MFD, qui se donne à travers ces nouvelles mesures, la possibilité de disposer des congés annuels des soignants au jour le jour en fonction de l'activité des médecins, de moduler l'activité jusqu'à 48 heures/semaine de nuit comme de jour, sans heures supplémentaires et de régulariser sur la paie de décembre, les heures de travail qui n'auront pas été effectuées au cours de l'année en demandant aux salariés le remboursement des salaires éventuellement trop perçu sans tenir compte de leur contrat de travail.

Enfin, La CFDT déplore que le groupe Mutualité Française du Doubs porteuse de valeurs de solidarité n'applique pas à tout son personnel ses propres principes de progrès social.

**Contact CFDT : Françoise ROLLET : 06 83 04 59 96 ; Vincent MAUBERT : 06 85 67 34 58 ;
Didier MARCHAL : 03 81 25 30 15**